

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DU MONT-BLANC

DECISION N°47/2023
Bureau communautaire du 10 juillet 2023

Objet : ATMO – Convention de partenariat 2023 pour le déploiement de la Captothèque dans la Vallée de l'Arve

Auteur de l'acte : Jean-Marc PEILLEX, Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Le Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°2021/078 du 02 juin 2021, n°2022/086 du 29 juin 2022 et n°2023/088 du 28 juin 2023 portant délégation du Conseil Communautaire au bureau,

Vu l'avis favorable du bureau du 10 juillet 2023,

Vu le Plan de protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le Président à signer la « convention de partenariat 2023 de l'action Captothèque sur la Vallée de l'Arve » entre ATMO AuRA et la CCPMB au titre de la participation au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve.

Article 2 : d'autoriser l'attribution de 3500 € pour la participation à l'animation de l'action Captothèque sur la Vallée de l'Arve en 2023.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet,
- Monsieur le Trésorier,

*En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire*

Fait à Passy, le **13 JUL. 2023**


Le Président,
Jean-Marc PEILLEX.